



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 5 AVRIL 2016**



Le cinq avril deux mille seize (05/04/2016), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le trente mars deux mille seize (30/03/2016), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - LETARD Céline –PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	MACÉ Caroline - RICOLLEAU François
<u>Pouvoirs :</u>	MACÉ Caroline à RICHARD Evelyne RICOLLEAU François à LETARD Céline
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Personnel : modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le Maire propose au conseil municipal

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE: d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} janvier 2016

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique de 1^{ère} classe

Durée : temps complet

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

B. SAGE du Lay

Le Maire, rappelle au conseil municipal, que le périmètre du SAGE du Lay est défini par l'arrêté préfectoral n°97/DRCL/7-003 du 29 avril 1997.

Les moyens cartographiques de l'époque n'ont pas permis de délimiter avec précision les limites entre les SAGE. On constate aujourd'hui des incohérences entre SAGE : des chevauchements de certains SAGE, ou au contraire des secteurs « orphelins » qui ne sont pas couverts par aucun SAGE.

La Commune de La Genétouze ne figure pas dans l'arrêté de 1997, or une partie de la commune est dans le périmètre du SAGE du Lay.

Le Préfet souhaite donc rectifier ces incohérences et effectuer une modification de l'arrêté de 1997

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au nouveau périmètre du SAGE du Lay

C. Exposition « sauvages des Rues, belles et rebelles »

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal qu'en partenariat avec le SAGE Vie et Jaunay, la commune va accueillir l'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles ».

Madame COUSSOT explique que l'exposition sera installée, en extérieur, du 17 mai au 6 juin.

L'inauguration aura lieu le mardi 17 mai à 18h

Ces panneaux d'exposition formeront un circuit que les administrés pourront découvrir grâce au dépliant qui sera distribué début mai.

Ces panneaux seront mis, dans la plus part des cas, dans des endroits où se situent « la plante »

En partenariat avec l'association du jardin des 5 sens, 2 animations auront lieu durant cette période :

- Samedi 21 mai : 10h-12h balade commentée avec Frédéric Segretin « Intégrer les plantes sauvages dans le fleurissement » en terminant au jardin des 5 sens
- Samedi 4 juin : 9h30-12h : Animations « Jardin au naturel » aux jardins familiaux : Animations par les jardiniers : soigner les plantes par les plantes (les purins d'ortie, de consoude, de prêle, de feuilles mortes...), les engrais verts (moutarde...).

3. Commission Patrimoine :

A. Vestiaires du stade - avenants

Vu les marchés conclus entre la commune et les entreprises Agésibat (ex SARL MORILLEAU Michel), C. COBOIS et la SARL JOURNAUD ;

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que des travaux modificatifs ont été demandés aux entreprises. Il convient donc de réaliser des avenants, pour un montant total de 9 337.09 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les travaux complémentaires pour un montant de 9 337.09 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents nécessaires.

PREND ACTE que le montant total des travaux s'élève à 256 429.03€ TTC.

Lot – entreprise	Montant initial TTC	Avenant TTC	Montant total TTC
1 – Agésibat	82 200.00 €	8 310.00 €	90 510.00 €
2 – C. COBOIS	7 997.82 €	379.09 €	8 376.91 €
7 – JOURNAUD	24 376.82 €	648.00 €	25 024.82 €
Total		9 377.09 €	

B. Eclairage du stade

Monsieur ROUTHIAU rappelle au conseil municipal que celui-ci avait décidé de changer l'éclairage du stade.

Les nouveaux projecteurs ont été installés en décembre 2015. Mais depuis, le nouvel éclairage ne donne pas satisfaction. Il y a des zones d'ombre sur le terrain. Cela s'explique par le fait que les projecteurs actuels sont moins larges que les précédents et donc de ce fait, rayonnent moins loin.

Pour la fédération, il faut 2 projecteurs par poteau, d'où leur largeur moins importante. Sauf qu'à La Genétouze, il a été remis à l'identique : 1 projecteur par poteau.

Pour avoir un éclairage correct, il faut rajouter 4 projecteurs pour un coût de 4 056 €

Après discussion, il est décidé de ne pas statuer sur la convention proposée par le SYDEV. Cette question sera remise à l'ordre du jour du conseil du 3 mai. En attendant, la mairie va écrire au SyDEV pour lui faire part de son mécontentement et définir quelle pourrait être sa prise en charge financière.

C. Assainissement : convention pour la collecte de la redevance

Monsieur ROUTHIAU rappelle au conseil municipal que Vendée Eau a mis en place 7 nouveaux contrats de délégation du service public de distribution d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2016, dont celui de la Haute Vallée de la Vie dont dépend la commune.

Ces nouveaux contrats intègrent à la charge du délégataire de l'eau potable l'ensemble des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement, pour le compte du service de l'assainissement collectif, lorsque la collectivité responsable de l'assainissement collectif décide que la facturation de la redevance est effectuée sur la facture d'eau potable.

Ainsi, selon les dispositions des contrats conclus par Vendée Eau pour la délégation du service public de distribution d'eau potable et conformément à l'article R 2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la demande de la collectivité en charge de l'assainissement

collectif, le délégataire de l'eau potable est tenu de proposer et d'assurer la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement. Ce recouvrement inclut les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi que les droits et taxes que cette redevance supporte.

Avant la mise en place de ces nouveaux contrats, ces prestations étaient déjà assurées par le délégataire de l'eau potable, mais il en facturait la charge au service de l'assainissement collectif (collectivité ou délégataire). Le délégataire de l'eau potable établissait alors une convention avec la collectivité de l'assainissement collectif dans le cas d'une régie ou avec le délégataire de l'assainissement collectif lorsqu'il n'était pas le même; en revanche, lorsque les deux délégataires eau potable et assainissement collectif étaient identiques, la relation en devenait moins « transparente ».

En conséquence, Vendée Eau a décidé de mettre en place de nouvelles dispositions pour clarifier les modalités et uniformiser la gestion de l'ensemble du cycle de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Vendée Eau propose donc aux collectivités responsables de l'assainissement collectif et le cas échéant aux délégataires du service d'assainissement collectif, une convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et globalement la gestion des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE à Vendée Eau de procéder au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par la facture d'eau potable

APPROUVE la convention à intervenir entre, d'une part, Vendée Eau et STGS, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la commune de La Genétouze, et d'autre part, la commune de La Genétouze pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, dont les principales caractéristiques sont :

- **prise d'effet pour l'exercice 2016 et jusqu'à l'exercice 2029, échéance du marché de Vendée Eau avec STGS, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable,**
- **les abonnés concernés : ayant un branchement d'assainissement raccordé (la facturation de la taxe d'assainissement pour les branchements raccordables non raccordés n'est pas comprise) et dont la redevance est appliquée sans coefficient de correction ni forfait (la facturation de la redevance aux industriels avec coefficient de correction ou forfait n'est pas comprise),**
- **les prestations assurées : facturation, gestion des réclamations, litiges et impayés, gestion du tarif fuites et des dossiers de surendettements personnel et RJ-LJ,**
- **la convention définit les dates de reversement des recettes des redevances d'assainissement collectif et les modalités applicables en cas de retard de reversement,**
- **la participation financière du Service de l'assainissement collectif pour le prestation de Vendée Eau pour l'année N est proportionnelle au nombre d'usagers du service de l'assainissement collectif au 31 décembre N-1, le montant unitaire étant de 2.589 € HT (valeur 2015) révisable annuellement à Janvier N suivant la formule de révision contractuelle.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente décision.

4. ☞ Commission Finances

A. Participation

Vu la délibération N°27/2015 du 1^{er} mars 2015

Monsieur le Maire informe qu'une erreur de calcul s'est glissée dans le coût à l'élève 2015.

Celui-ci s'élève à 506.64 €, ce qui porte la participation 2016 de l'OGEC à 63 329.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le nouveau montant 2016 pour l'OGEC, à savoir 63 329.83 €

B. Budget Général – Décision modificative n°1

Monsieur ROY informe que l'autoportée a dû être remplacée en urgence. Il rappelle également les avenants décidés et à venir pour les vestiaires du stade.

Ces dépenses supplémentaires ne sont pas inscrites au budget. Il convient donc de faire une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D020 – dépenses imprévues	44 000 €			
R024 – Produits de cession				3 000 €
D21571-68 – Matériel roulant / Atelier		29 000 €		
D2313-63 – travaux / Stade		18 000 €		
Total INVESTISSEMENT	44 000 €	47 000 €		3 000 €
Total Général		3 000 €		3 000 €

5. ☞ Commission Urbanisme : Tardivières 3 : Eclairage public

Monsieur ROY présente la convention qui définit la participation de la commune aux travaux d'éclairage public dans le lotissement « Les Tardivières 3 ».

Il précise que le montant de la participation est de 47 494,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyDEV.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le montant de la participation.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Les Tardivières 3 ».

6. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne :

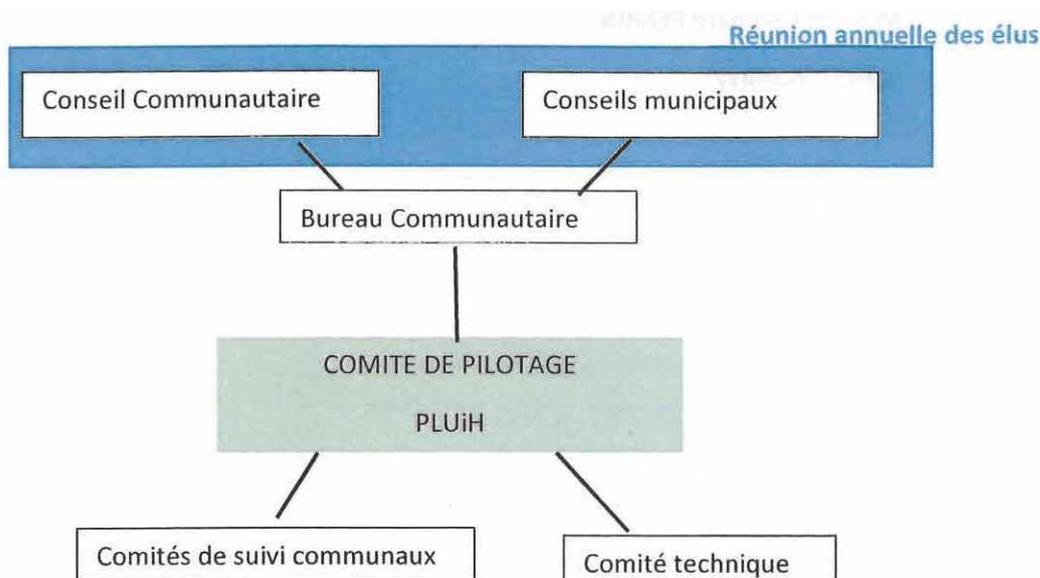
A. Chartre de gouvernance pour le PLUiH

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que lors de sa séance du 23 mars dernier, le conseil communautaire a prescrit le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec le programme local de l'Habitat).

Pour l'élaboration de ce PLUiH, les communes seront associées et consultées par la mise en place des comités de suivis communaux. Les conseils municipaux seront informés des différentes étapes :



A chaque réunion annuelle, une information sera donnée sur le PLUiH



B. Compte-rendu du conseil communautaire du 23 mars

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire :

- Extension du siège de Vie et Boulogne : Début des travaux en mai, livraison prévue fin juillet
- Réseau Communauté Vie et Boulogne : Recrutement d'un médiateur numérique
- Renouvellement de l'opération « poulaillers »
 - Participation de CCVB pour 37,84 €
 - Trivalis participe pour 34,47 €
 - Cout pour le particulier 100 €
- Action « Repères et limites pour grandir » en Novembre 2016
Conférence + 1 atelier de parents
La Genétouze « Père, mère, quels repères ? » par Séverine HUGUENIN – le 29 novembre à Pré Vert
Bellevigny « Vers une autorité positive : punition, sanction, réparation » par Agnès DUTHIEL
Exposition « Des limites pour grandir » aux médiathèques d'Aizenay et Le Poiré sur Vie
- Vendée initiative : Prêt d'honneur à Mr POULAILLEAU, pour la reprise du garage Créative cars.
- Réunion annuels des élus : Le jeudi 16 juin à 19h – Beaufou
- Informatique : la priorité de l'année 2016 :
 - Sauvegarde des données informatiques
 - Système d'Information Géographique à développer
- Budget général 2016
 - Maintien des taux
 - Fonctionnement à 10 800 920 €
 - Investissement à 3 859 200 €
- Budget Office de tourisme
 - Fonctionnement à 91 700 €
- Budget Ordures ménagères
 - Fonctionnement à 3 050 100 €
 - Investissement à 728 353 €

7. ☞ Commission Communication : Réunion de quartiers - retours

Il reste encore 2 réunions de quartiers, mais un premier bilan-retour est effectué :

- Peu de participants : une petite trentaine de personnes. C'est dommage, l'occasion était donnée aux habitants de s'exprimer en petits groupes.
- Certains sujets ou thèmes reviennent. Ils sont abordés sous différents aspects selon les quartiers

Une synthèse sera présentée au conseil de juin et mise dans le bulletin de juillet

8. ☞ Commission Enfance-Jeunesse

A. Label éco-responsable

Madame RICHARD informe que l'école Gustave Eiffel s'est inscrite auprès de Trivalis pour obtenir le label Éco-responsable.

Pour cela, l'école s'est engagée à trier le papier, réduire les consommations ...

L'école a reçu son label, le mercredi 30 mars.

A cette occasion, un arbre a été offert à l'école. Il sera planté près du jardin des 5 sens

B. Retour conseil d'école

Madame RICHARD fait un résumé du conseil d'école qui s'est déroulé le 29 mars :

A ce jour : 129 enfants d'inscrits. Il en faut 136 pour maintenir la 6ème classe. Mais lors de la commission paritaire de mars, l'inspection n'a pas annoncé de fermeture ou de gel pour La Genétouze. Nous restons dans les « effectifs à surveiller ».

Mme BAZZO, directrice académique, connaît le développement et les perspectives d'inscriptions de La Commune

Portes ouvertes : bonne fréquentation. Désormais, elles auront lieu en mars. Hélène BEAUVAIS était également présente pour exposer les TAP. Cela a été apprécié.

Les CM1-CM2 partiront en classe découverte les 30 et 31 mai prochain

C. Conseil municipal des enfants

Madame RICHARD évoque 3 actions du CME :

- Visite de la gendarmerie

Les enfants sont allés visiter la gendarmerie le 27 février dernier. Ils ont beaucoup apprécié. Une matinée de sensibilisation aux incivilités aura lieu le 28 mai

- Initiation aux gestes de 1er secours pour les CM

Cela aura lieu le 12 avril, 16 enfants se sont inscrits sur un potentiel de 32

Ils sont repartis en 2 groupes

- Projet solidaire

Les enfants du CME souhaitent réaliser une action solidaire.

Ils profitent des vacances de l'un des leurs pour mener cette action : récolter du matériel scolaire pour une école de Lomé au TOGO.

Des appels aux dons ont été faits auprès des élus, des enfants, de 2 fournisseurs de papeterie

D. Journée de la jeunesse

Mesdames AUBRET et COUSSOT font une présentation du projet de « la journée de la jeunesse » :

L'idée : La commune souhaite donner la parole aux enfants/jeunes de la Genétouze (sans distinction entre les différentes écoles) avec leurs moyens d'expression.

L'Objectif : C'est aux enfants/jeunes d'inventer leur propre journée afin de la partager ensemble durant un après-midi.

Pour qui : Les enfants/jeunes auront entre 6 et 17 ans, ils formeront 3 groupes d'âges pour mieux travailler ensemble, leurs centres d'intérêts.

Quels genres d'activités : A chaque groupe ses envies et sa créativité :

On proposerait aux 6-10 ans des jeux, des dessins pour les aider à savoir ce qu'ils veulent vraiment faire, mais toutes les propositions seront étudiées, le projet sera validé par le groupe.

On proposerait aux 11-13 ans du sport, un flashmob pour les aider à savoir ce qu'ils veulent vraiment faire, mais toutes les propositions seront étudiées, le projet sera validé par le groupe.

On proposerait aux 14-17 ans un concours de photos, de vidéo pour les aider à savoir ce qu'ils veulent vraiment faire, mais toutes les propositions seront étudiées, le projet sera validé par le groupe.

Quand : Après l'été, probablement en septembre, ça reste à déterminer par la commission.

La commission va se réunir pour déterminer les prochaines étapes nécessaires au bon déroulement et à l'aboutissement de cette journée de la jeunesse.

9. ☞ Points divers

A. Groupement d'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité avec le Sydev, nous pouvons espérer une baisse de nos coûts électriques.

En effet, il ressort des différents marchés, une baisse moyenne de :

Ancien tarif jaune : - 9,5%

Éclairage public : -5%

Tarif bleu : -18 %

B. Yon et Vie

Monsieur le Maire informe le conseil que le syndicat Yon et Vie a missionné le Conseil de développement sur

- les « maisons de santé » et les moyens de transports pour y accéder
- les « communes nouvelles » : avantages/inconvénient

Il annonce que le SCOT sera arrêté en conseil syndical le jeudi 19 mai 2016. A ce sujet, les élus ont reçu des invitations pour des présentations courant avril

Dans le cadre de TEPCV, 100 Kits LED vont être distribués sur La Génétouze. Monsieur le Maire précise que ces kits sont destinés aux foyers à faibles revenus. Il charge le CCAS d'établir les modalités d'attribution

C. Dates à retenir

7-8 avril : réunions de quartiers

8 mai : à La Genétouze

17 mai : inauguration exposition

21 mai : animations dans le cadre de l'exposition du SAGE

28 mai : spectacle estival

4 juin : animations dans le cadre de l'exposition du SAGE

11 novembre : à La Genétouze

AVRIL 2016

Samedi	2	: Association Reiki
Samedi - Dimanche	2-3	: Théâtre - Représentations
Vendredi - Samedi - Dimanche	8-9-10	: Théâtre - Représentations
Vendredi - Samedi - Dimanche	15-16-17	: Théâtre - Représentations
Dimanche	10	: Chasse : Pêche à la Truite
Vendredi - Samedi - Dimanche	22-23-24	: Théâtre - Représentations
Dimanche	24	: C.C.A.S. - Goûter de Printemps
Dimanche	24	: Jardin des 5 Sens - "Troc Plantes"
Samedi	30	: Football - Loto

MAI 2016

Dimanche	8	: Cérémonie du 8 Mai
Samedi	14	: Association Reiki
Lundi	16	: Football - Tournoi de Sixte
Samedi	21	: Poker - manifestation toute la journée
Dimanche	22	: Paroisse - Première Communion
Samedi	28	: Paroisse - Première Communion
Samedi	28	: Les Caliméros Billard club - Assemblée Générale
Samedi	28	: Commune - spectacle estival
Dimanche	29	: Basket - Vide Grenier
Dimanche	29	: Paroisse - Première Communion

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

3 mai

7 juin

5 juillet

6 septembre

4 octobre

8 novembre

6 décembre